



Mise à jour n° 3 sur le décret de protection de l'environnement de Kearl – 1^{er} mars 2023

L'Impériale s'est engagée à se conformer à un décret de protection de l'environnement émis par l'Alberta Energy Regulator (AER) concernant les eaux usées industrielles de notre site d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl. Nous regrettons ces incidents et mettons tout en œuvre pour en tirer les leçons et appliquer des mesures préventives.

L'Impériale fournira des mises à jour régulières aux collectivités et aux parties prenantes potentiellement concernées. Des mises à jour seront publiées chaque semaine sur le site web de L'Impériale et des notifications seront envoyées par courriel.

Deux incidents distincts sont visés par le décret émis le 6 février. Nous travaillons avec l'autorité chargée de la réglementation sur les prochaines étapes pour les deux incidents.

L'un de ces problèmes est lié à notre système d'interception des suintements dans notre aire de stockage des résidus. L'Impériale a informé l'autorité provinciale chargée de la réglementation de ce problème en mai 2022, après que des programmes de surveillance en cours ont permis de repérer des mares d'eau de surface. Ces eaux de surface comprennent les eaux souterraines mélangées aux précipitations qui ont été en contact avec les résidus grossiers de sable utilisés dans la construction de l'aire de stockage des résidus et l'eau de traitement du bassin des résidus. D'après le suivi que nous avons effectué jusqu'à présent, il n'y a pas d'indication d'impact sur la faune et la flore ni d'impact mesurable sur les cours d'eau locaux.

Depuis lors, nous nous efforçons d'en déterminer la cause et avons mis en œuvre des mesures d'atténuation, notamment l'installation de puits de surveillance et de pompage supplémentaires. Nous prévoyons la mise en œuvre de mesures de surveillance et de contrôle supplémentaires, notamment des dispositifs de captage de l'eau, ainsi que des puits de surveillance et de pompage supplémentaires.

Le deuxième incident est lié à un débordement d'un bassin de drainage des eaux de traitement. Ce bassin contient l'eau collectée par le système d'interception des suintements et d'autres systèmes de drainage et de collecte des eaux de surface dans la région. Il ne s'agit pas de l'aire principale de stockage des résidus. La cause du rejet n'a pas encore été déterminée. Il n'y a aucune indication d'effet sur la faune et la flore.

D'après le suivi que nous avons effectué jusqu'à présent, il n'y a pas d'impact mesurable sur les cours d'eau locaux ni d'impact signalé sur la faune; en outre, le risque pour le public est extrêmement faible.

Mises à jour

Soumissions réglementaires

L'Impériale a soumis les documents requis pour la date limite du 28 février et des discussions sont en cours avec l'Alberta Energy Regulator (AER) à propos de ces plans. Ces documents

comprennent le plan d'échantillonnage et de surveillance, le plan de contrôle et de confinement des sources et le plan de mesures correctives.

Nettoyage du débordement

Le défrichage a été achevé dans la zone de rejet du débordement. Un accès a été créé pour mobiliser l'équipement et le nettoyage de la neige et de la glace touchées est en cours.

Faune

La surveillance de la faune se poursuit autour du site de Kearl et il n'y a aucune indication d'effet sur la faune. Les zones touchées au nord de la concession ont fait l'objet d'un ratissage pour la faune à l'automne et à l'hiver 2022-2023. Aucun repaire d'animaux sauvages n'a été découvert dans ces zones.

La surveillance effectuée à ce jour à un plan d'eau dans la concession indique qu'il n'y a pas eu de changement significatif des conditions de base. À titre de précaution, nous prévoyons collecter et déplacer les poissons de ce plan d'eau et installer une barrière à poissons pour empêcher la migration. Nous prévoyons que les poissons collectés seront principalement des ménés.

Travaux de confinement à la source

L'Impériale travaille à la mise en œuvre de mesures de surveillance et de contrôle supplémentaires, notamment des dispositifs de captage de l'eau, ainsi que des puits de surveillance et de pompage supplémentaires à différentes profondeurs.

Le programme de forage progresse comme prévu :

Puits de surveillance en profondeur : 48 des 72 puits prévus ont été forés

Puits de surveillance superficiels : aucun des 42 puits prévus n'a été foré

Puits de pompage : 16 des 17 puits prévus ont été forés

Le nombre de puits prévu peut changer en fonction des conditions géologiques rencontrées sur le terrain et de l'accès pour le matériel de forage.

Nous avons commencé à construire des structures de drainage dans la région, qui recueilleront l'eau qui peut être pompée vers des zones de collecte en circuit fermé. Des pompes de surface supplémentaires seront installées dans des zones principales au printemps.

Les programmes de surveillance et d'échantillonnage en cours, ainsi que les évaluations des risques, contribueront à documenter les plans de mesures supplémentaires susceptibles d'être mises en œuvre à l'avenir.